

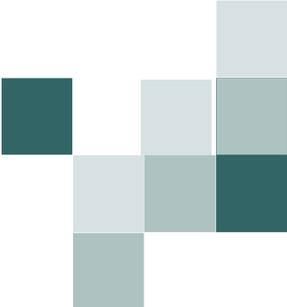


PRÉFET DU DOUBS

CONFERENCE DE PRESSE

Bilan de la délinquance
et de la sécurité routière
dans le département
du Doubs en 2016

Mardi 7 février 2017



I – Les chiffres 2016 de la délinquance

A – Très forte baisse des atteintes aux biens

Les faits enregistrés en 2016 en matière d'atteintes aux biens sont en baisse significative de – 11,6% par rapport à 2015 soit 1 721 faits de moins qu'en 2015.

Le taux pour 1000 habitants est inférieur au taux national (8 points de moins).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en légère augmentation en 2016 avec 4 729 faits, + 2,3% en 2016.

Le taux pour 1000 habitants (8,87) est quasi au même niveau que le taux national (8,71). Ce sont surtout les violences physiques crapuleuses qui sont en légère baisse alors que les violences physiques non crapuleuses accusent une légère augmentation avec 113 faits supplémentaires par rapport à 2015.

Indicateurs nationaux - Nombre de faits enregistrés par les services de sécurité en 2016 qui ont été commis dans le Doubs et évolution par rapport à 2015 :

	Nombre	Évolution /2015
Vols avec armes	88	+37,5 %
Vols violents sans armes	367	-10%
Vols sans violence contre des personnes	3633	-6,7%
Coups et blessures volontaires	2029	+1,35 %
Cambriolages de logement	1677	-20,6%
Vols de véhicules (automobiles ou deux RM)	861	-13,1%
Vols dans les véhicules	1338	-15,6%
Vols d'accessoires sur véhicules	582	-17%

B – Augmentation très significative des élucidations

1 - Les faits élucidés

En matière d'atteintes aux biens, le nombre de faits élucidés est en hausse en 2016 par rapport à 2015 (+5,9 % soit +173 faits). Le taux d'élucidation s'élève à 23%, soit 1 fait élucidé sur 5.

Il est à noter une augmentation des faits élucidés en matière de cambriolage de logements avec +94,2 %.

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, le nombre de faits élucidés augmente également (+9,3%) en 2016, ce sont 271 faits supplémentaires élucidés en 2016 par rapport à 2015.

Indicateurs nationaux - Nombre de faits élucidés par les services de sécurité en 2016 et évolution par rapport à 2015 –Taux d'élucidation 2016 :

	Nombre	Évolution/2015	Taux d'élucidation
Vols avec armes	29	+10%	33%
Vols violents sans armes	79	+28%	20%
Vols sans violence contre des personnes	468	-13,7%	12%
Coups et blessures volontaires	1484	+6,7%	75%
Cambriolages de logement	404	+94,2%	24%
Vols de véhicules (automobiles ou deux RM)	158	+1,2%	19%
Vols dans les véhicules	156	-39,8%	12%
Vols d'accessoires sur véhicules	44	+18%	7%

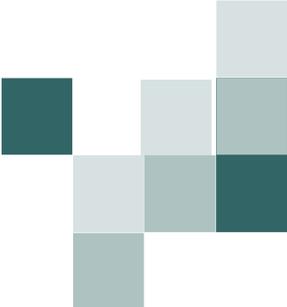
2 - Les mis en cause

En matière d'atteinte aux biens, le nombre de mis en cause baisse de 7,2%. Il avait progressé de 2,2% entre 2014 et 2015.

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, le nombre de mis en cause augmente par rapport à 2015.

Indicateurs nationaux - Nombre de personnes mises en cause par les services de sécurité en 2016 et évolution par rapport à 2015

	Nombre	Évolution/2015
Vols avec armes	37	+ 19,35%
Vols violents sans armes	82	+13,89%
Vols sans violence contre des personnes	435	-9,19 %
Coups et blessures volontaires	1427	+10,6%
Cambriolages de logement	174	+15,79 %
Vols de véhicules (automobiles ou deux RM)	94	-39,4%
Vols dans les véhicules	60	-10,45 %
Vols d'accessoires sur véhicules	22	Idem 2015



3 - Dispositifs de prévention

Différents dispositifs de prévention permettent de lutter efficacement contre ces faits de délinquance.

Le dispositif Tranquillité vacances :

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller le domicile ou le commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Les services de police et de gendarmerie assurent tout au long de l'année, dans chacune des communes situées dans leur zone de compétence, des surveillances sur les résidences non occupées.

Pour bénéficier de cette opération, les particuliers communiquent aux forces de l'ordre leurs dates de départ et de retour.

Ainsi, 4 960 foyers se sont inscrits pour bénéficier de ce dispositif en 2016.

Le dispositif Alerte Commerces :

Alerte commerces est un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants et artisans par SMS de faits délictueux (vols à mains armées ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement.....) venant de se produire dans un commerce situé à proximité.

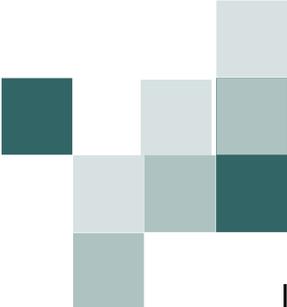
Une diffusion rapide de l'information permet de renforcer la vigilance des commerçants et artisans et éviter ainsi la réitération des faits en leur défaveur.

En 2016, 26 SMS "alerte commerces" ont été envoyés. Ils ont été adressés à 1195 adhérents au dispositifs.

Les conventions participation citoyenne :

Le dispositif « participation citoyenne » a été mis en place afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Concrètement, des référents volontaires et bénévoles s'engagent et sont désignés par les maires afin d'être en relation directe avec les services de sécurité (police municipale, gendarmerie et police nationale) pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.



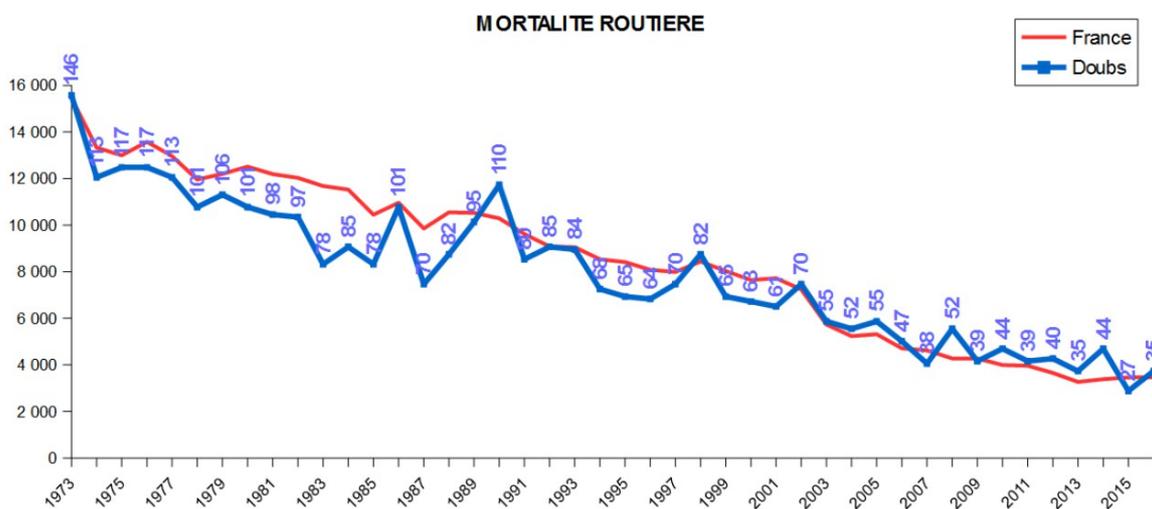
Il s'agit d'un dispositif préventif, bâti en partenariat avec les élus (les maires) et la population destiné à compléter utilement l'action de la gendarmerie et de la police nationale.

En 2016, 4 communes (Pont-de-Roide-Vermondans, Les Fins, Noirefontaine et Mamirolle) ont signé une convention, rejoignant ainsi les 9 communes ayant d'ores et déjà adhéré à ce dispositif.

II—La Sécurité routière

A - Le bilan de l'accidentologie en 2016 : une année paradoxale

Au 31 décembre 2016, 313 accidents sont recensés ayant entraîné le décès de 35 personnes, 362 blessés dont 216 hospitalisés.



Une tendance de fond positive (évolutions générales sur les 15 dernières années et comparatif avec les tendances nationales)

- **Premier constat :**
Depuis le début de l'année 2016, l'accidentalité sur le département du Doubs, présente un bilan paradoxal avec une très forte baisse des accidents (- 14,75 %), et des blessés (- 16,01 %) mais une augmentation de la mortalité puisque **35 personnes sont décédées** contre 27 en 2015 à la même époque qui était l'année record pour la baisse de la mortalité. Ce chiffre est le même qu'en 2013 et inférieur à 2014, avec 44 morts.
Néanmoins, l'année 2015 avait été marquée par une baisse historique du nombre de tués sur les routes.

Période	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2014	407	43	44	504	268
2015	366	27	27	431	270
2016	313	31	35	362	216
Comparaison 2016/2014	-23%	-28%	-20%	-28%	-19%
Comparaison 2016/2015	-14%	15%	30%	-16%	-20%

Il convient tout de même de souligner que par rapport à 2014, l'année 2016 s'inscrit dans une tendance globalement positive, avec des indicateurs orientés notablement à la baisse sur tous les critères.

- **Deuxième constat :**

Au 31 décembre 2016, les accidents mortels se caractérisent comme suit :

- Sur 35 tués, 5 personnes étaient âgées au plus de 14 ans, 11 personnes avaient entre 25 et 44 ans et 6 personnes avaient plus de 65 ans. A l'exception de la tranche 15-24 dont le niveau de mortalité diminue pour revenir à celui de 2014 (7 tués), la mortalité est à la hausse sur toutes les autres tranches d'âge.
- La mortalité concerne l'ensemble des usagers de la route avec néanmoins une légère baisse pour les 2 roues motorisés avec 5 tués en 2016 (7 en 2015).

L'alcool demeure la cause principale des accidents mortels en 2016 avec 13 tués. Le facteur vitesse enregistre une baisse significative engendrant le décès de 7 personnes en 2016 contre 10 décès en 2015, et sa part dans les accidents mortels a diminué (moins de 23 % en 2016 contre près de 30 % en 2015).

- **Troisième constat :**

- 42 %** des accidents mortels sont survenus sur l'arrondissement de Besançon,
- 32 %** sur l'arrondissement de Montbéliard,
- 26 %** sur l'arrondissement de Pontarlier.

A noter que près de 80 % des accidents mortels se sont produits sur des trajets effectués dans un rayon de moins de 20 km du domicile de la personne décédée.

B – Des contrôles renforcés sur tout le territoire

1. Etat du déploiement des radars:

- 21 radars fixes « classiques », dont 7 en double sens (6 ont été mis à double sens en 2016), répartis sur l'ensemble du territoire du Doubs ;
- 2 radars fixes discriminants, permettant de distinguer VL et PL dans le contrôle des vitesses maximales autorisées qui leur sont propres (sur l'A 36 à Exincourt, dans les deux sens de circulation) ;
- 5 radars tronçons (mesure de la vitesse moyenne sur une section de route) ;
- 4 chantiers sur lesquels des radars autonomes ont été installés pour assurer le respect des limites de vitesses fixées pour la sécurité des usagers et des personnels d'exploitation et de travaux (chantiers d'entretien sur A 36, chantier de mise à 2X2 voies de la RN 57 entre l'A 36 et Devecey, chantier de la côté de Fuans sur la RD 461, chantier sur la RD 486 à Thise) ;
- 2 itinéraires protégés déployés (RN 57 entre Etalans et Pontarlier + RN 83 entre Beure et le Jura). Sur ces itinéraires, contrôles aléatoires mis en place avec radars autonomes déplaçables et utilisation du radar embarqué mobile-mobile ;
- installation ponctuelle de plusieurs radars autonomes, notamment en perspective du déploiement de futurs itinéraires protégés (RD 437, RD 461, RN 57).

2. Bilan des détections:

Détections	Radars fixes	Radars mobiles	Radars autonomes	Total
Du 01/01/2016 au 31/12/2016	78 604	25 973	43 684	148 261
Du 01/01/2015 au 31/12/2015	94 198	27 282	-	121 480
Evol 2016/2015 à période équivalente	-17,00%	-5,00%	-	22,00%

Depuis leur installation en 2016, les 4 radars autonomes ont enregistré 43 684 détections ce qui porte l'augmentation de 22 % du nombre total de détections par les radars dans le département.

Les trois radars fixes qui ont enregistré le plus de détections en 2016 (entre parenthèses, indication des données de trafic dans les deux sens cumulés) :

- radar tronçon des Mercureaux (RN 57) : 11 889 détections (16 000 véhicules/jour) ;
- radar fixe double sens sur RD 461 à Epenoy : 9 154 détections (9 500 véhicules/jour) ;
- radar discriminant sur A 36 à Exincourt (sens Mulhouse-Besançon) : 7 424 détections (55 000 véhicules/jour).

3. Janvier 2017, un premier bilan encourageant :

Période	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2015	22	1	1	28	15
2016	31	6	7	31	17
2017	19	1	1	23	10
Comparaison 2017/2015	-13,64%	0,00%	0,00%	-17,86%	-33,33%
Comparaison 2017/2016	-38,71%	-83,33%	-257,14%	-25,81%	-41,18%

C - Le plan départemental d'actions de sécurité routière

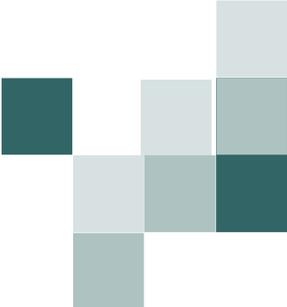
Dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière pour 2016, près de 37 000 personnes ont été sensibilisées par les acteurs locaux de la sécurité routière sur les enjeux identifiés dans le Document Général d'Orientations.

Parmi l'ensemble des actions qui ont été déployées sur le territoire du département, plusieurs interventions emblématiques sont à mettre en exergue :

- les actions de sensibilisation dans les cars scolaires (port de la ceinture) ;
- la piste routière CRS-Attitude Prévention en septembre à Montbéliard (sensibilisation à la conduite d'un deux-roues motorisé) ;
- la diffusion du spectacle pédagogique « T'inquiète, je gère » à destination des lycéens et des apprentis, par la compagnie Véronino ;
- l'animation des réseaux de partenaires (associations, référents communaux, référents éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière).

Enfin, d'autres opérations de sensibilisation ont été reconduites, dont des séances de remise à niveau du code de la route, des interventions en établissements scolaires, des actions en partenariat avec les forces de l'ordre ou encore des interventions de sensibilisation au risque alcool lors d'événements festifs.

Ce sont au total, toutes actions confondues, environ 55 000 personnes qui auront été sensibilisées en 2016.



III –Politique et moyens en matière de prévention de la délinquance

A - Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Ce fonds a vocation à financer, en partenariat avec les collectivités locales et le secteur associatif, des actions entrant dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, qui comporte 3 axes :

- 1.les jeunes exposés à la délinquance ;
- 2.l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, et l'aide aux victimes ;
- 3.l'amélioration de la tranquillité publique.

Pour l'année 2016, la dotation accordée représentait un montant total de 353 570 € réparti de la manière suivante:

- 228 719 € pour les actions de prévention de la délinquance portées par les associations et les collectivités, soit 33 dossiers
- 11 314 € pour le soutien à l'équipement des polices municipales représentant 8 dossiers
- 59 537 € pour 7 dossiers relatifs à la sécurisation des établissements scolaires
- 21 000 € pour trois projets relatifs à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

B - La vidéo-protection

Une enveloppe centralisée dédiée à la vidéo-protection est gérée par la délégation aux coopérations de sécurité du ministère de l'Intérieur. Elle contribue au financement de caméras dans des communes.

Des demandes de financement sont également en cours d'instruction pour la sécurisation des établissements scolaires.

La commission départementale de vidéo-protection a examiné 3 dossiers en 2016 avec une participation financière accordée d'un montant total de 114 500 €.

C - La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La dotation globale au titre de 2016 s'est élevée à 65 450 € pour le département permettant le financement de 49 projets qui correspondent aux objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017:

- Prévention des conduites addictives,
- Renfort de la sécurité et de la tranquillité publique,
- Accompagnement des populations les plus vulnérables.